

**EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES:
CRITERES DE JUGEMENT ET OBJECTIF DU CONCOURS**

Critères de jugement

Le jugement des projets se basera exclusivement sur les indications fournies par les candidats sur les critères suivants, la liste n'est pas exhaustive et sans ordre hiérarchique:

Qualités architecturales du projet
Performance thermique de l'enveloppe
Amélioration du confort des utilisateurs en périodes hivernale et estivale
Réponse énergétique au problème posé
Approche environnementale
Prise en compte de la durabilité et de l'entretien des matériaux proposés en regard du développement durable
Nuisances et phasages des travaux par rapport au maintien de l'exploitation des bâtiments
Optimisation des moyens mis en œuvre
Coût du projet
Offre d'honoraires

Objectifs du projet

Proposer une image architecturale de qualité, en prenant en compte son intégration urbanistique en lien avec la position dominante et d'entrée Est de la Ville de Neuchâtel.

Inscrire la qualité de la construction et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans un concept de développement durable selon les trois piliers (écologie – économie – social).

Développer un concept d'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments A et B, basé sur l'analyse et un bilan énergétique global. Les éléments touchés satisferont aux critères Minergie et permettront d'assurer le confort intérieur des locaux tant en période hivernale qu'estivale.